

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 3

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Budget Primitif 2016 : Direction de la Culture

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311786**

I. RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

- Par **délibération n°17 du 29 avril 2015**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2015.

II. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de présenter le budget primitif, pour l'exercice 2016, de la politique culturelle du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Les Etats Généraux de Provence ont permis de confirmer la place de la culture au sein des quatre ateliers :

- **Attractivité et rayonnement du territoire**,
- **Equilibre et la préservation des territoires** : aménagement culturel des territoires,
- **Exigence sociale** : toucher tous les publics, y compris les plus éloignés,
- **La jeunesse, notre avenir** : éducation culturelle et artistique, facteur d'épanouissement, d'intégration et de sens donné à une jeunesse en quête d'idéal et d'identité.

Si elle est au cœur de la thématique « attractivité et rayonnement », la culture n'en traverse pas moins l'ensemble de ces enjeux. Elle est le fil conducteur d'une Provence créative, innovante et en mouvement ; elle est essentielle pour l'avenir du territoire.

III. ORIENTATION POUR L'EXERCICE 2016

Le Département des Bouches-du-Rhône est riche d'un patrimoine historique et d'une offre culturelle internationalement reconnue, mis à l'honneur en 2013, lors de l'évènement « Marseille Provence 2013 – Capitale Européenne de la Culture ». Les Bouches-du-Rhône réunissent en effet :

- une diversité, une qualité de paysages et d'espaces naturels rares à cette échelle,
- des artistes de renommée internationale,
- des évènements répartis sur tout le territoire, facteurs d'équilibre et d'attractivité,

qui apportent à ses habitants et aux touristes venus du monde entier une culture de qualité.

Pour relancer et mettre à profit la dynamique événementielle impulsée par Marseille Provence 2013, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône développe une politique culturelle autour de trois thèmes majeurs :

1. Etre garant du patrimoine d'hier et de demain
2. Toucher tous les publics pour permettre l'accès de chacun à une culture de qualité et accompagner les nouveaux usages
3. Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Cette politique s'appuie sur les **compétences culturelles obligatoires** de notre Institution, recouvrant :

- en matière d'archives : la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la valorisation des archives historiques ;
- en matière de lecture publique : le prêt de documents, le conseil et la formation et l'action culturelle pour les bibliothèques municipales des villes de moins de 20 000 habitants ;
- en matière de patrimoine : la conservation du patrimoine rural non protégé.
- en matière d'enseignement artistique : l'élaboration d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les disciplines du spectacle vivant, en concertation avec les communes concernées.

Le Département a décidé de développer en plus des **actions volontaristes**. Ces actions de premier rang en direction des acteurs culturels et d'un public élargi concourent à un meilleur aménagement culturel du territoire et à l'accès du plus grand nombre à la culture, prenant appui sur le **soutien aux associations** dans le cadre d'un partenariat culturel avec elles, l'organisation d'actions culturelles propres, bénéficiant notamment au développement culturel des communes et la mise en valeur des propriétés départementales.

L'institution est ainsi porteuse d'une dynamique culturelle générale propice à la création et l'innovation :

- **Appui aux lieux « têtes de réseau »** qui structurent le paysage culturel départemental et qui peuvent être moteur d'un processus de mutualisation ;
- **Aide au fonctionnement des lieux du « deuxième cercle »** qui jouent un rôle à un niveau plus local que les lieux têtes de réseau ;
- **Articulation d'une politique patrimoniale globale avec les enjeux de la création artistique contemporaine et du tourisme** : Accompagnement des communes dans la conservation et la restauration patrimoniales, valorisation des patrimoines naturels, dynamisation du patrimoine départemental avec l'apport de la création artistique d'aujourd'hui dans le but d'associer les publics des jeunes générations ;
- **Soutien à la création artistique** : accompagnement de projets artistiques qui favorisent le renouvellement des équipes, étalent la programmation culturelle, assurent une répartition équilibrée des lieux de création sur l'ensemble du territoire et permettent de toucher un large public en proposant des esthétiques renouvelées ;
- **Soutien aux artistes**, tant en matière d'insertion professionnelle que de renouvellement des générations ;

- **Aide à la diffusion**, via des opérations de visibilité ou des dispositifs (hors régie directe) permettant de contribuer à l'aménagement culturel du territoire, d'aller à la rencontre de nouveaux publics et de valoriser les artistes du département ;
- **Accompagnement de projets d'éducation et d'enseignement artistiques innovants** en articulation étroite avec les artistes et les opérateurs culturels du territoire ;
- **Accompagnement de la vie littéraire départementale** : mise en réseau des professionnels du livre et mutualisations, soutien d'action à destination des professionnels et de tous les publics (animation, salons, conférences, ateliers d'écriture et création...), coopération internationale vers les pays francophones.

I. Le Département garant du patrimoine d'hier et de demain

Le patrimoine naturel et culturel est 1^{er} capital du Département : il représente un atout inestimable à préserver et valoriser. Cet engagement fondamental de l'institution s'illustre d'abord au travers de ses **deux musées**, le Musée Départemental Arles Antique (MDAA) et le Museon Arlaten, tous deux situés à Arles. 25 millions d'euros de travaux ont déjà engagés, pour la réalisation des réserves externalisées du MDAA d'une part, et pour la rénovation du Museon Arlaten d'autre part.

A. Le Musée départemental Arles antique

Cet équipement de rang international recueille 3 étoiles au guide Michelin et se place parmi les premiers musées visités en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il présente les collections archéologiques de la ville et de son territoire, depuis le néolithique jusqu'à la fin de l'antiquité tardive, bientôt conservées dans de nouvelles réserves pour lesquelles l'Institution consacre un budget exceptionnel de 2,5 millions d'euros.

Il développe depuis plusieurs années des partenariats prestigieux avec les plus grandes institutions nationales et internationales : Musée du Louvre, Bibliothèque nationale de France, Guetty Foundation. Des négociations avec les musées de Genève devraient aboutir en 2016.

Certifié pour son accueil de qualité, comme tous les sites du Département, il concourt également à l'obtention des labels « Qualité tourisme » et « tourisme et handicap ».

Le MDAA présentera en 2016, outre l'exposition « Camargue Archéologie et territoire - Enquêtes sur un Rhône disparu » qui se prolonge jusqu'au mois de mai, une exposition d'envergure avec le Musée du Louvre : « Savoir et pouvoir à l'époque de Ramsès II, Khâemouaset, le prince archéologue ».

Il poursuivra les très importantes fouilles du site de la Verrerie. Véritable trésor archéologique comparable à la villa des Mystères à Pompéi ou à la villa de P.

Fannius Synistor à Boscoreale, ces vestiges renouvelleront tout un pan de la recherche scientifique et enrichiront encore les collections du Musée.

B. Le Museon Arlaten

Le Museon Arlaten, fondé par Frédéric Mistral en 1896, est un musée d'ethnographie provençale dont la mission est de sauvegarder, conserver, enrichir et mettre en valeur des collections d'objets, de livres et de témoignages oraux sur les modes de vie en Provence. L'institution a engagé 22,5 millions d'euros dans le projet de rénovation du musée, engagé en 2009 et ayant déjà abouti à la mise en service de nouvelles réserves externalisées (Centre d'Etudes, de Restauration et de Conservation des Œuvres). Cet ambitieux projet connaîtra un tournant en 2016 avec **la pose de la première pierre**.

Inauguré en 1899 en complément du Félibrige, académie littéraire de langue d'Oc créée en 1854, le Museon Arlaten est l'un des tout premiers musées d'ethnographie créé en France pour conserver les traces d'une culture locale menacée de bouleversements à l'aube du monde contemporain, et pour légitimer une culture régionale singulière.

Il a déjà suscité l'intérêt de plusieurs mécènes (Fondation Total, Fondation du Patrimoine...).

En parallèle, le Museon Arlaten poursuivra ses propositions « hors les murs ».

C. Les Archives et la Bibliothèque départementales

Sur le territoire marseillais, l'Institution entend mieux valoriser le site des Archives et Bibliothèque Départementales, pour en faire un nouveau **phare culturel** au cœur d'Euroméditerranée.

C.1 Les Archives départementales

Les Archives départementales sont chargées, conformément au Code du Patrimoine, de collecter, traiter, conserver, communiquer et valoriser les archives historiques publiques constituées :

- par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et ses établissements publics ;
- par les services déconcentrés de l'Etat, départementaux et régionaux, par les juridictions des deux ordres qui ont leur siège dans le département des Bouches-du-Rhône ;
- par les officiers publics et ministériels dont la charge est implantée dans le département.

Elles reçoivent également en dépôt les archives des communes et les versements des établissements publics de santé, des établissements publics nationaux qui ont leur siège dans le département (universités, par exemple). Enfin, elles acquièrent par achat, don, dépôt ou dation, les archives privées présentant un intérêt majeur pour l'histoire du département.

C.2 La Bibliothèque départementale

Pour mettre en œuvre son plan de développement de la lecture publique sur le département, la bibliothèque s'attache à :

- constituer un fonds documentaire diversifié et le diffuser auprès du réseau départemental des bibliothèques ainsi qu'auprès des structures partenaires,
- aider à la construction de bibliothèques, (extension et développement), à leur aménagement (équipement mobilier et multimédia), et à leur informatisation,
- soutenir le développement des bibliothèques en apportant aide, conseils, formation, tutorat et expertise auprès des personnels du réseau départemental.

La bibliothèque départementale présentera en 2016 une exposition innovante et ludique intitulée « Et si les super héros : ... »

Enfin, Archives et Bibliothèque travailleront de concert autour d'une exposition commune, issue d'un nouveau partenariat avec le MUCEM d'une part et le Festival de Jazz des Cinq Continents d'autre part.

D. L'aide à la restauration du patrimoine et des Monuments Historiques

Pour préserver et valoriser un patrimoine de classe mondiale, l'institution a développé une politique patrimoniale ambitieuse, contribuant au développement culturel, touristique et économique ainsi qu'à l'aménagement de son territoire. Elle met en œuvre un dispositif relatif à la sauvegarde du patrimoine, bâti ou non. Sa mission de conservation intervient au niveau du patrimoine immobilier et mobilier, aussi bien historique, architectural, archéologique, artistique, qu'ethnologique.

E. Le soutien à la langue d'Oc et aux traditions provençales

L'institution départementale prévoit pour 2016 :

- de poursuivre un soutien actif et ciblé aux partenaires culturels du Département. Elle appuiera tout particulièrement les projets visant à favoriser la transmission de la langue d'oc dans sa variante provençale, notamment au travers d'actions en faveur de l'enseignement de cette langue dans les collèges, en insistant sur les aspects innovants et transverses que doivent revêtir de tels projets ;
- de poursuivre son soutien aux manifestations traditionnelles publiques (Fêtes de Saint-Eloi, festivals, ...) ;
- de poursuivre son soutien à la création artistique contemporaine (danse, chant, musique, théâtre) ;
- de renforcer la qualité des actions organisées directement par l'Institution départementale, en particulier à partir du projet culturel et scientifique mis en œuvre par le Museon Arlaten dont le projet de rénovation est en cours ;

- de poursuivre la politique de communication en langue provençale dans la publication départementale “ Accents de Provence ” en consacrant une rubrique régulière à la langue d’oc employant les graphies classique et mistralienne.

C’est dans ce cadre que sera organisée une grande **Fête de la Provence** dans les domaines départementaux, qui permettra, via des propositions artistiques à la fois populaires et modernes, de faire le lien entre patrimoine culturel et patrimoine naturel, comme le fait déjà le GR 2013.

La collectivité soutient aussi la création et les artistes du Département, qui font le patrimoine de demain. Pour ce faire, elle développe un partenariat culturel étroit avec les communes et groupements intercommunaux, avec les associations, compagnies, lieux de diffusion, de création et de transmission. Elle propose également des **résidences d’artistes**, des **dispositifs spécifiques** et des **événements culturels** produits en régie.

II. Toucher tous les publics pour permettre l’accès de chacun à une culture de qualité et accompagner les nouveaux usages

La mise en synergie de plusieurs dispositifs (comme les tournées départementales) concourt à toucher le plus de public possible, à tous les endroits du territoire, avec des propositions artistiques de qualité, avec pour objectif un meilleur accès et une plus grande pratique culturelle de tous les publics, tant sur des critères d’âge que géographiques et sociaux.

A. Un meilleur accès et une plus grande pratique culturelle de tous les publics à tous les âges de la vie

L’institution a développé plusieurs outils pour nourrir et dynamiser le tissu culturel.

Le **partenariat culturel** réside dans le soutien financier apporté à la création artistique portée, soit par des associations, soit par des partenaires publics (communes, établissements publics, GIP...), à la circulation des œuvres, ainsi qu’à leur promotion sur le plan départemental et national, ce, en articulation avec les réseaux professionnels faisant autorité. Une attention particulière est portée à l’équité et à la transparence dans le financement des associations culturelles.

La participation financière apportée aux communes du département par le Conseil départemental, au titre de **l’aide au développement culturel des communes**, est destinée à soutenir en fonctionnement les activités culturelles gérées directement par celles-ci.

Le **dispositif Saison 13** permet une meilleure diffusion culturelle par l’organisation de tournées départementales pour les communes adhérentes dans les domaines du théâtre, de la danse et de la musique.

Enfin le département anime un réseau de **96 médiathèques** réparties sur tout le territoire.

Afin d'accroître son efficacité, la politique culturelle départementale s'appuie depuis 2010 sur une mission transversale interne à la collectivité, **Ensemble en Provence**. Cet outil permet de faciliter et organiser l'accès de tous les publics, en particulier relevant des compétences sociales du Département, à une offre artistique et culturelle départementale exigeante.

B. Une jeunesse dynamique et créative, sensibilisée aux enjeux de notre société

La politique culturelle tient une place prépondérante dans l'engagement de l'Institution en faveur de la jeunesse. Elle peut notamment contribuer à repérer les collégiens méritants et mettre en avant les futurs talents de Provence.

En matière d'**enseignement artistique**, le Département accompagne les dispositifs permettant l'accès du plus grand nombre à un enseignement artistique de qualité et valorisant la pratique amateur, rassemblant 100 000 personnes dans les Bouches-du-Rhône.

La politique d'éducation artistique et culturelle du Conseil départemental articule à la fois l'expertise technique et les moyens financiers de différentes compétences départementales : Education, Culture, Jeunesse et Social. Elle se traduit dans l'action quotidienne des établissements culturels départementaux, tous dotés de services de médiation culturelle experts, ainsi que dans le cadre du partenariat financier avec les associations culturelles du département. La direction de la culture apporte son expertise dans le domaine de l'éducation à l'image (collège au cinéma), de la voix (maîtrise des Bouches-du-Rhône) et des arts plastiques notamment.

C. Accompagner les usages en lien avec le numérique

Les conditions d'accès à la culture, mais également les pratiques artistiques et culturelles, notamment des amateurs, connaissent des mutations profondes avec l'essor de la culture numérique et de l'internet. Les « spectateurs » du web 2.0 s'approprient les contenus, en les partageant, en les commentant et en les remixant. Ce faisant, la frontière entre l'artiste, l'amateur et le spectateur se fait poreuse. L'institution doit accompagner ces nouveaux usages de la culture en faisant le pari du numérique, tant du point de vue des usagers que des artistes.

III. Renforcer l'attractivité du territoire

Dans le cadre des états généraux de la Provence, la priorité a été donnée à l'économie et à l'emploi. La culture saura parfaitement s'intégrer dans cette volonté. Elle peut notamment contribuer au tourisme culturel en valorisant le patrimoine exceptionnel du Département et diffusant une offre culturelle attractive.

A. Contribuer au rayonnement culturel du territoire

Le rayonnement culturel du territoire peut être renforcé en actionnant deux leviers majeurs :

- Etirer la saisonnalité des programmations culturelles (améliorer l'offre culturelle dans le temps)
- Améliorer le rayonnement des trois pôles (Aix-Arles-Marseille) améliorer l'offre culturelle dans l'espace)

Ces objectifs s'appuient sur le **partenariat culturel**, c'est-à-dire le subventionnement aux associations, communes et autres acteurs publics. Ainsi, le Département irrigue l'ensemble du territoire en soutenant financièrement manifestations, festivals, lieux et plus généralement tout acteur culturel participant de la diffusion des œuvres.

Les **tournées départementales** (tournées FIAL et FIPRA, Itinéraire « arts plastiques ») ou événements tels que les « Chants de Noël » répondent également à la volonté de l'Institution de diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

B. Promouvoir le numérique comme outil d'attractivité

Le numérique est une filière d'avenir de notre territoire, et ses liens avec la culture sont déjà anciens et très nombreux. L'Institution envisage, en lien avec Bouches-du-Rhône Tourisme, la création d'un **site mobile innovant**, optimisé pour les formats mobiles, avec ses propres pages, ses propres contenus et des fonctionnalités spécifiques totalement adaptées aux interfaces mobiles.

L'écosystème innovant et économique, que ce secteur très représenté dans les Bouches-du-Rhône peut illustrer, apparaît comme un vecteur de développement et de création d'emplois.

C. Donner une suite à l'engagement de 2013, tant au niveau des populations locales que des touristes venus du monde entier

Sans aucun doute l'année 2013 a été un acte fondateur du renouveau du paysage culturel des Bouches-du-Rhône. L'énergie, et les moyens déployés ont permis une véritable structuration du territoire, et la création ou le développement d'équipements culturels de renommée nationale voire internationale. Les acteurs culturels ont su cultiver l'apprentissage du travail en commun. Il est nécessaire aujourd'hui d'accompagner et de confirmer ce mouvement.

De plus, le milieu culturel est une véritable filière économique structurée dans les Bouches-du-Rhône. En le soutenant, le département est partenaire de l'emploi. C'est également une source d'attractivité économique et touristique prépondérante.

IV. MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions définies par la politique culturelle départementale, un crédit total de 20 091 300 € a été inscrit au budget primitif 2016.

16 588 000 € sont consacrés aux dépenses de fonctionnement, dont 12 889 000 € pour le partenariat, 2 378 000 € pour les Etablissements culturels (Archives départementales, Bibliothèque départementale, Musée départemental Arles antique et Museon Arlaten) et 1 321 000 € au titre des actions culturelles.

3 503 300 € sont consacrés aux dépenses d'investissement.

Le montant total des recettes prévues au titre de l'exercice 2016 pour la direction de la Culture s'élève à 430 000 € en fonctionnement.

L'ensemble de ces budgets est mentionné pour mémoire dans le tableau récapitulatif annexé au présent rapport.

Pour rappel, il est à noter que le budget de la Direction de la Culture ne recouvre pas l'ensemble des investissements de l'institution en faveur de la Culture.

Ainsi, la Direction de l'Architecture et de la Construction consacre 25 millions d'euros aux deux musées arlésiens, le Musée départemental Arles antique et le Museon Arlaten.

Le Service de l'Aide aux Communes déploie également des crédits en 2016 en faveur de la culture départementale à travers ses dispositifs dédiés :

- Dispositif d'aménagement des bibliothèques normatives et des Archives communales (AP de 500 000 euros),
- Dispositif d'aide aux salles de spectacles et matériels des écoles de musique municipales (AP de 500 000 euros).

En parallèle, d'autres formes d'aides aux communes, notamment les contrats départementaux de développement, le Fonds d'aide au développement local ainsi que les travaux de proximité, financent également des projets d'investissement culturels des communes et de leurs groupements.

Concernant les opérations culturelles gérées directement par la direction de la Culture, chacun des services et établissements en fonction de leurs compétences spécifiques et sur la base de programmes proposés à l'exécutif, engageront, dans la limite des budgets votés, les crédits nécessaires à la réalisation de ces actions.

La mise en œuvre d'un certain nombre d'actions nécessitera le recours à des recrutements de vacataires dont le tableau récapitulatif est annexé au présent rapport. Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits dans le cadre du Budget Primitif 2016 au titre des lignes budgétaires gérées par la Direction des Ressources Humaines, pour un montant total de 250 325,91 €

La Commission Permanente procédera à la mise en œuvre des dispositifs découlant de cette politique culturelle et répartira en conséquence les différentes enveloppes financières.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Budget 2016 - section de fonctionnement

CODE	LIBELLE PROGRAMME	Dépenses	Recettes
10020	Actions culturelles événementielles	619 000 €	
10152	Dispositif saison 13	350 000 €	
10283	Moyens généraux	250 000 €	20 000 €
10291	Dispositifs spécifiques	0 €	
10404	Subventions en fonctionnement	12 439 000 €	
15010	Fonctionnement culture provençale	450 000 €	
10438	Valorisation et animations propriétés	92 000 €	
17011	Résidence d'artistes à l'Etang des aulnes	10 000 €	
	Total Unité de direction	14 210 000 €	20 000 €
10013	Action culturelle et pédagogique-Museon Arlaten	35 000 €	
10014	Action patrimoniale-Museon Arlaten	382 000 €	
21019	Rénovation du Museon Arlaten	18 000 €	
	Total Museon Arlaten	435 000 €	
10029	Animations culturelles formations réseaux	87 000 €	
10144	Développement des ressources documentaires	360 000 €	
15002	Actions culturelles et accueil des publics	223 000 €	
24001	Dispositif de la mission livre et de l'édition	180 000 €	
	Total bibliothèque	850 000 €	0 €
10462	Action culturelle et pédagogique-Archives	43 000 €	
15004	Manifestations des archives départementales	139 000 €	
10275	Mise à disposition du public de services spécifiques		10 000 €
10463	Conservation et actions patrimoniales	138 000 €	
	Total archives	320 000 €	10 000 €
10678	Actions patrimoniales MDAA fonctionnement	604 000 €	
10679	Action culturelle et éducative MDAA	169 000 €	
10680	Recettes de fonctionnement MDAA		400 000 €
	Total MDAA	773 000 €	400 000 €
	Total FONCTIONNEMENT	16 588 000 €	430 000 €

Budget 2016 - section d'investissement

CODE	LIBELLE PROGRAMME	Dépenses	
		CP	AP
10387	Soutien économie culturelle et artistes – Investissement	60 000 €	
13028	Subventions équipement hors enveloppe (réserves foncières Friche de la Belle de Mai)	500 000 €	
14036	Patrimoine bâti et objets mobiliers non protégés	180 000 €	300 000 €
14038	Subventions d'équipement aux associations	508 000 €	850 000 €
15011	Subventions équipement associations culture provençale et langue d'Oc	40 000 €	
14039	Monuments historiques	966 000 €	800 000 €
15019	Actions patrimoniales en équipement	30 000 €	
17019	Investissement sites extérieurs	10 000 €	
20012	Abbaye de Frigolet	115 300 €	
26008	Opéra de Marseille		300 000 €
	Total Unité de direction	2 409 300 €	2 250 000 €
10015	Action patrimoniale - Investissement - Museon Arlaten	412 000 €	
21019	Rénovation du Museon Arlaten		
	Total Museon Arlaten	412 000 €	
10464	Action patrimoniale - Investissement – Archives	395 000 €	
	Total archives	395 000 €	
10681	Action patrimoniale MDAA investissement	287 000 €	
	Total MDAA	287 000 €	
	Total INVESTISSEMENT	3 503 300 €	2 250 000 €

Vacations

SITE	OBJET DES VACATIONS	NOMBRE DE VACATIONS PREVUES	COUT CHARGES INCLUSES
AD	Action culturelle : Médiation des expositions auprès du public scolaire et individuel <i>Catégorie B</i>	1157 heures	19 530,16 €
	Commissariat exposition le sport sur le site de Marseille <i>Catégorie A</i>	600 heures	11 244,47 €
Total AD			30 774,63 €

SITE	OBJET DES VACATIONS	NOMBRE DE VACATIONS PREVUES	COUT CHARGES INCLUSES
BDP	Commissariat exposition <i>Catégorie A</i>	3 mois	8 508,33
	Mise en place portail numérique à destination du réseau des médiathèques <i>Catégorie A</i>	4 mois	11 344,44
	Médiations Expositions <i>Catégorie B</i>	1752 heures	29 551,12 €
	Médiations Salle d'actualité <i>Catégorie B</i>	592 heures	9 985,31€
	Pôle Réseau Nord Annexe Saint Rémy <i>Catégorie C</i>	882 heures	13 574,69 €
Total BDP			72 963,89€

SITE	OBJET DES VACATIONS	NOMBRE DE VACATIONS PREVUES	COUT CHARGES INCLUSES
MDAA	Agent d'accueil renfort groupes scolaires, développement des publics prioritaires <i>Catégorie C</i>	21 mois	48 975,28 €
	Dessins archéologiques <i>Catégorie A</i>	4 mois	11 344,44€
	Médiation scolaire collégiens collections permanentes <i>Catégorie A</i>	504 heures	9 452,94€
	Médiation scolaire collégiens exposition temporaire « Egypte » <i>Catégorie A</i>	377,5 heures	7 080,33€
Total MDAA			76 852,99€

SITE	OBJET DES VACATIONS	NOMBRE DE VACATIONS PREVUES	COUT CHARGES INCLUSES
Museon	Rédaction, recherches iconographiques <i>Catégorie A</i>	21 mois	59 566,56€
Total Museon			59 566,56 €

SITE	OBJET DES VACATIONS	NOMBRE DE VACATIONS PREVUES	COUT CHARGES INCLUSES
UD	Expertise et ingénierie culturelles <i>Catégorie A</i>	1 mois	2 571,68 €
	Guides conférenciers <i>Catégorie A</i>	27 jours	7 596,16 €
Total UD			10 167,84 €

TOTAL DC 250 325,91 €